



Le Cateau

infos

CONSEIL MUNICIPAL

Présents : André BIHANGOU - Charles BLANGIS - Jean-Paul BURLION - Serge CHRÉTIEN - Sylvie CLERC - Laurent COULON - Sylvie DECRESSONNIÈRE - Olivier DESCAMPS - Annie DORLOT - Guy DRUENNE - Nadine DRUESNE - Brigitte GRENIER - Carole HIBOUX - Jacques JANTI - Jean-Claude LEGRAND - Michaëlle LEGRAND - Marie-Thérèse LEMOINE - Joëlle MANESSE - Bruno MANNEL - Joseph MODARELLI - Isabelle PIERARD - Brigitte REZGUI - Serge SIMÉON - Thierry THÉBERT

Excusés (avec procurations) : Françoise CAMPIN - Aline MONVOISIN - Angélique PLAQUIN - Michel RICHARD

Absent : Cyril CHAPEL

Principales délibérations de la séance du 19 décembre 2014

Points d'informations :

◆ Problématique du raccordement des éoliennes de l'Aisne au poste source du Cateau-Cambrésis

Lors de la séance du 17 octobre 2014, M. le Maire informait le Conseil Municipal d'un projet de raccordement d'une éolienne située à Saint-Martin-Rivière (Aisne) au poste source situé sur la commune du Cateau-Cambrésis, lieudit Cauchy Médard (à proximité du Palais des Sports). Ce raccordement nécessitait d'importants travaux, avec notamment la démolition de trottoirs et chaussées.

De fait, par délibération, le Conseil Municipal s'était opposé à ce projet de tracé - M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal s'était opposé à l'unanimité moins une voix à l'implantation d'éoliennes sur son territoire, mais qu'il ne peut s'opposer à l'implantation d'éoliennes dans les communes environnantes - et avait demandé à ERDF d'étudier la possibilité d'utiliser le tracé suivant le contournement afin d'éviter au maximum les désagréments de ces travaux en agglomération.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les services d'ERDF ont étudié un nouveau tracé empruntant les chemins ruraux et la départementale 932. De par ce nouveau trajet, la ville du Cateau-Cambrésis serait moins impactée.

◆ Problématique de remontées d'eau Chemin de Montay

Suite aux problèmes de remontées d'eau constatées Chemin de Montay, M. le Maire a provoqué une réunion entre les services de la Ville et ceux de Noréade.

Il en ressort que :

- la détection de fuite par corrélation effectuée courant octobre n'a pas mis en évidence de fuite des réseaux d'eaux aux environs des bâtiments de la SOMETOM

- le prélèvement effectué par un laboratoire départemental d'analyse et de recherche indique une eau non potable. Ce qui élimine définitivement un problème de fuite sur le réseau d'eau.

- le bâtiment de la société SOMETOM présente quelques désordres au niveau du rejet des eaux pluviales, usées et vannes. Il convient donc, dans un premier temps de

régler ces problèmes avant toutes autres investigations.

Par ailleurs, Noréade s'est engagé à effectuer une vérification de l'ensemble des réseaux de la SOMETOM. Suite à ces expertises et selon les résultats, des décisions seront prises pour faire cesser ce problème de remontées d'eau chemin de Montay.

Mise en place d'un comité de pilotage pour la redynamisation du centre-ville

Le 5 octobre 2013, Patrick Kanner, alors président du Conseil général du Nord lançait les travaux du contournement. Au cours d'une réunion publique, il confirmait l'ouverture d'une ligne de crédits destinés à accompagner les effets du contournement. Ces crédits seront affectés à la réalisation d'une étude de redynamisation du centre-ville et aux travaux nécessaires à cette redynamisation.

Le comité de pilotage mis en place le 27 novembre dernier confie à la ville du Cateau-Cambrésis la mission d'assurer la maîtrise d'ouvrage de cette étude.

M. le Maire souhaite interroger le Département sur le montant de l'enveloppe qui sera allouée à la réalisation de cette étude et surtout des travaux. M. le Maire s'est engagé à financer un montant égal à celui engagé par le Conseil général, attendu que la ville ne pourra assumer seule l'ensemble des travaux de rénovation et de redynamisation du cœur de ville.

M. le Maire souligne également que des garanties financières seront exigées du Conseil général avant tout engagement, ce pour ne pas créer d'illusions aux yeux des Catésiens et des commerçants.

Vote : unanimité

Ouverture de crédits (25% en investissement)

L'article L 1612-1 du Code général des Collectivités Territoriales prévoit la possibilité pour l'exécutif d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts pour l'exercice précédent.

Pour poursuivre les chantiers actuellement en cours, et dans l'attente du vote du budget, le Conseil Municipal décide une ouverture de crédits d'investissement à hauteur de 25%.

Le montant des crédits d'investissement de la ville s'élevait à 2 237 000 €, le Conseil Municipal a donc autorisé le paiement des dépenses d'investissement à hauteur de 559 250€.

Vote : unanimité

Gestion du centre de loisirs sans hébergement (CLSH) - Appel d'offres

Conformément à la législation en vigueur, la commune a lancé un appel d'offre mi-septembre pour la gestion du centre de loisirs sans hébergement (CLSH), les mini séjours et les séjours des vacances d'été et d'hiver, pour une durée de 3 ans.

La commission d'appel d'offre, réunie en date du 9 décembre, a retenu l'offre de la société Vacances Plurielles. Le Conseil Municipal a validé la choix de la commission d'appel d'offres.

Coût : 200 000 € par an

Vote : unanimité

Construction d'un groupe scolaire - lancement d'une procédure de maîtrise d'œuvre

M. le Maire rappelle la vétusté des bâtiments du groupe scolaire Langevin (isolation phonique et thermique médiocre, d'où un manque de confort pour les enfants et les enseignants, et un édifice énergivore) et la nécessité de construire un nouveau groupe scolaire. L'emplacement de cette nouvelle école se situerait sur la gauche de l'établissement actuel, sur une parcelle appartenant à la Ville.

Une fois le nouveau groupe scolaire construit, l'ancien serait déconstruit, permettant ainsi d'assurer une continuité d'accueil des enfants.

Le Conseil Municipal a approuvé le lancement de la procédure de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un nouveau groupe scolaire Langevin, rue de la 93th Battery.

L'enveloppe destinée aux travaux de construction (hors VRD et équipement) est estimée à 2 millions d'euros HT.

Vote : unanimité

Aménagement d'un terrain de football en gazon synthétique avec vestiaires - Demandes de subvention

Dans le cadre du développement de sa politique sportive, la ville du Cateau-Cambrésis envisage de transformer le terrain annexe enherbé (terrain de football situé au complexe sportif des Essarts) en terrain synthétique et d'y construire des vestiaires à proximité.

Cela permettrait une pratique sportive indépendante des aléas climatiques, tant pour les entraînements que pour la compétition.

En outre, la création d'un terrain synthétique permettrait de réduire les coûts d'entretien (pas de tontes, d'engrais ou de pesticides, pas de plâtre ou de peinture pour refaire les lignes...). Cet aménagement répondrait en outre aux normes fédérales, nous permettant ainsi d'accueillir des compétitions officielles.

Ce terrain serait utilisé principalement par le Sporting Club Catésien, mais pourrait également être utilisé par les établissements scolaires ou les autres structures associatives qui en feraient la demande.

Le coût estimatif d'un tel projet s'élève à 1 362 600 € HT

A cela s'ajouter optionnellement, l'implantation d'une tribune de 175 places pour 150 000 à 200 000 €

Pour financer ce projet, la ville sollicite des subventions :

- du Conseil régional (maxi 33% HT, plafonnée à 120 000 €)
- du Conseil général (maxi 45% HT, plafonné à 400 000 €)
- de l'État (réserve parlementaire)
- du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) (maxi 15% HT)
- de la Fédération de Football (jusqu'à 50 %, plafonné selon les lots)

A noter que la Ligue de Football Amateur n'accorde pas de financement pour la saison 2014/2015.

La part supportée par la ville sera au minimum de 20 % du montant HT.

M. le Maire propose au Conseil Municipal, au vu des incertitudes d'obtention des subventions, de ne passer dans la phase opérationnelle qu'après s'être assuré de l'engagement des différents partenaires financiers.

Vote : unanimité

Aménagement d'une médiathèque municipale - Demandes de subventions

Le projet de transformation de la bibliothèque en médiathèque municipale avait été présenté au conseil municipal lors de sa séance du 9 décembre 2013.

Par délibération en date du 23 juin 2014, une procédure de maîtrise d'œuvre relative à ce projet a été lancée.

La ville sollicite sur ce dossier des subventions de la DRAC et du Département.

Le montant prévisionnel de l'opération est estimé à 2 948 982 €HT soit 3,5 millions TTC. Le montant total des subventions sollicitées s'élève à 1 654 595 €HT. Soit un autofinancement ville sur ce projet de 1 294 387 € HT.

Etant donné le montant global d'investissement, M. le Maire propose également au Conseil Municipal, au vu des incertitudes d'obtention des subventions, de ne passer dans la phase opérationnelle qu'après s'être assuré de l'engagement des différents partenaires financiers.

Vote : unanimité

Modification de la représentativité des collectivités territoriales au Conseil d'Administration des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement

Un décret daté du 24 octobre 2014 reconfigure la représentativité des collectivités territoriales au sein des conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement. Désormais, la commune n'a droit qu'à deux sièges au lycée Camille Desmoulins et deux sièges au collège Jean Rostand.

Le Conseil Municipal a désigné :

- pour le lycée Camille Desmoulins :
 - ♦ titulaires : M. Jean-Claude Legrand - Mme Nadine Druesne
 - ♦ suppléants : M. Thierry Thébert - Mme Aline Monvoisin
- pour le collège Jean Rostand :
 - ♦ titulaires : M. Thierry Thébert - Jean-Claude Legrand
 - ♦ suppléants : M. Serge Siméon - Nadine Druesne

Vote : 27 voix pour - 1 abstention

Questions diverses

► **Renouvellement du Conseil d'administration de l'AFR** : L'Association Foncière Intercommunale de Remembrement (AFR) doit renouveler les membres de son conseil d'administration élus pour un mandat de 6 ans. L'association propose les candidatures de MM. Luc PASSET et Hervé HERLEMONT, en qualité de membres titulaires et de M. Daniel FRANCOIS, en qualité de suppléant.

Le Conseil Municipal approuve les propositions de l'AFR.

Vote : unanimité

► **Ramassage des ordures ménagères** : M. Burlion signale que le ramassage des ordures ménagères et du tri sélectif n'a pas été effectué, mercredi 17 décembre. M. le Maire explique que les salariés de la Sita, société chargée de la collecte, ont en effet exercé leur droit de grève. Cependant, le ramassage a repris ce vendredi 19 décembre et samedi 20 décembre.

► **Station d'épuration** : M. le Maire rappelle que suite à un arrêté préfectoral, la station d'épuration actuelle doit fermer. Noréade doit construire une nouvelle structure pour la ville du Cateau-Cambrésis et les communes voisines.

Le site actuel étant inscrit en zone de risque inondable, Noréade a choisi un terrain un peu plus haut. Une réunion a déjà été organisée avec les riverains pour évoquer ce projet. Noréade a inscrit 500 000 € d'études pour ce projet au budget 2015 et les travaux seront inscrits au budget 2016 (5 millions d'euros).

LA VILLE DU CATEAU-CAMBRÉSIS VOUS SOUHAITE

D'EXCELLENTES FÊTES DE FIN D'ANNÉE

Voeux de Monsieur le Maire à la population

dimanche 11 janvier 2015

à 11h

au Théâtre municipal René Ledieu

m

m

m

m